

Zeitschrift:	L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber:	Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band:	[93] (2005)
Heft:	1491
Artikel:	Transaction maritale, la "dot india" : épouses : le prix à payer au 21e siècle
Autor:	Dussault, Andrée-Marie
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-282846

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Transaction maritale, la «dot India»

Epouses: le prix à payer au 21^e siècle

Elle est la forme de violence collective contre les femmes la plus directement liée aux structures socioéconomiques et la bête noire des féministes indiennes. Réduisant les épouses au statut de commodité d'échange au sein du mariage, la dot est responsable d'une augmentation notable des décès féminins non naturels ces dernières décennies. Car malgré son caractère illégal depuis près d'un demi-siècle, elle demeure non seulement une pratique courante, mais encore, dans la classe moyenne urbaine, sa valeur est montée en flèche avec le consumérisme ambiant, engendrant son lot de drames humains.

ANDRÉE-MARIE DUSSAULT

Qu'est-ce qui à la fois peut prendre la forme de la dernière génération de console vidéo gameboy disponible sur le marché, peut occasionnellement entraîner le suicide ou le meurtre d'une jeune mariée, et dont la valeur, dans un contexte dominé par des politiques économiques néo-libérales et une éthique de consumérisme rampant, a beaucoup augmenté ces dernières années ? Les mauvais rêves ? Peut-être, mais ici, il est question d'une réalité beaucoup plus tangible qui se compte en argent sonnant, en or, en saris, en télévisions, en voitures et autres commodités de la vie moderne pouvant valoir entre mille et mille milliards de roupies : la dot.

En Inde, la dot peut effectivement prendre la forme de la dernière génération de console vidéo gameboy disponible sur le marché. En effet, autres temps, autres moeurs ; les temps ont changé et la dot s'est adaptée en se commercialisant. Rhada Selvaraj, responsable de l'organisation féministe Amala, basée à Bangalore, explique qu'avec la globalisation économique, la dot est devenue un business comme un autre et peut aussi bien être constituée des appareils ménagers les plus sophistiqués, que d'une voiture dans le vent. «Ici et maintenant, plus une mariée potentielle a de la valeur - entendez qu'elle vient d'une caste ou d'une classe sociale élevée, qu'elle possède un niveau d'éducation appréciable, qu'elle jouit d'un teint clair ou éventuellement, qu'elle détient un job au gouvernement -, plus la future belle-famille est en droit d'extirper une dot rondelette à ses parents», ajoute-t-elle. Et dans le marché du mariage, aux yeux du clan marital, l'intérêt de l'épouse peut en bonne partie résider dans la quantité de biens matériels qu'elle

apporte avec elle après le mariage dans la famille de son dulciné. En bref, pour reprendre les termes d'un activiste social keralais, C. R. Neelankelan, «la dot s'est progressivement muée en cocktail hybride alliant servage moyenâgeux et matérialisme contemporain».

La valeur des dots a beaucoup augmenté ces dernières années, c'est ce que déplore vivement Shobhana Kulothungan, consultante au service des victimes de violences conjugales à Bangalore. Cet état de fait peut sembler paradoxal à qui sait que la dot a été rendue illégale en 1961, par le Dowry Prohibition Act. Mais si vous n'avez jamais entendu parler de la loi et que votre seule référence est la vie indienne de tous les jours, vous savez fort bien qu'elle est non seulement pratique courante, mais un ingrédient essentiel à l'union sacrée qu'est le mariage. Cela dit, «qu'un parti donne, demande ou reçoive d'un autre, directement ou indirectement, une dot dans le cadre du mariage, avant ou après son avènement, constitue légalement un délit punissable par amende ou par emprisonnement». Mais attention, la loi stipule aussi que «n'importe quel cadeau fait au moment du mariage, à n'importe quel parti, sous forme d'argent, de bijoux, de vêtements ou autres articles, ne comptent pas comme une dot.» Cherchez l'erreur...

La dot peut occasionnellement entraîner le suicide ou le meurtre d'une épouse car si traditionnellement la dot était offerte en cadeau par les parents de la mariée à leur fille lors de son mariage pour son usage personnel, en guise de sécurité matérielle en cas d'infortune - veuvage, séparation, etc. - aujourd'hui, bien peu d'épouses en voient la couleur une fois la chaîne passée autour du cou

(il s'agit ici d'un rituel matrimonial hindou...). De plus, avec l'augmentation de la dot est survenue la croissance du harcèlement des jeunes épouses par la belle-famille, non seulement pour que le dû soit honoré dans sa totalité, mais parfois, pour en recevoir encore davantage après le mariage. Les pressions exercées sur les belles-filles pour qu'elles réclament à leurs parents des biens ou de l'argent supplémentaire peut déboucher sur l'endettement, voire même la faillite de la famille. Quand la mariée n'est pas éliminée par la belle-famille, dont le fils peut sans autre se remarier... et réclamer une nouvelle dot ! Car en effet, ces dernières décennies ont été témoins d'une augmentation de la mortalité et de la morbidité en lien avec la dot. Une réalité certes difficile à chiffrer, mais selon Shobhana Kulothungan et Rhada Selvaraj, indubitable et significative. Brûlées, empoisonnées, pendues, poignardées, «suicidées»; en vérité, il n'y a pas un jour où le soleil se couche en Inde sans qu'une mort féminine reliée à une vilaine histoire de dot ne soit rapportée dans les quotidiens. On n'ose imaginer la partie de l'iceberg noyée dans le silence...

Ainsi, après plus de quarante ans d'indépendance, étonnamment - ou non -, selon l'Association des femmes de l'Etat du Tamil Nadu, la situation des Indiennes, à l'échelle du pays, s'est détériorée dans pratiquement toutes les sphères de leur vie; ratio sexuel sur le déclin, taux décroissant de participation des femmes à l'économie, écart grandissant entre les sexes en termes d'espérance de vie... Devinez ce qui pourrait être considéré comme la discrimination socio-économique majeure sur laquelle repose tout un système d'injustices subies par la moitié de la population ?